



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (1)



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

455/18-12-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2018
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2018, 2019 et 2020
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

456/18-12-17

ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année financière 2018 par le maire, M. Denis Charette, totalisant des recettes et des dépenses égales à 9 240 770 \$.

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2018 résumé comme suit en sommaire :

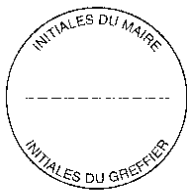


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (1)

	BUDGET 2017	BUDGET 2018
REVENUS		
TAXES	(4 587 278) \$	(4 725 120) \$
TARIFICATION	(1 822 120) \$	(2 061 710) \$
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	(471 832) \$	(474 660) \$
AUTRES REVENUS	(1 032 017) \$	(1 249 770) \$
TRANSFERTS	(642 351) \$	(729 510) \$
TOTAL DES REVENUS	(8 555 598) \$	(9 240 770) \$
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Conseil municipal	268 567 \$	282 960 \$
Gestion financière et administrative	1 093 061 \$	793 060 \$
Greffe et élection	77 243 \$	327 190 \$
Évaluation	120 520 \$	140 860 \$
Ressources humaines	0 \$	21 780 \$
Administration autres	5 000 \$	10 200 \$
Sous-total	1 564 391 \$	1 576 050 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Sûreté du Québec	593 008 \$	582 000 \$
Protection contre incendie	1 018 \$	1 080 \$
Protection civile	2 424 \$	2 450 \$
Autres - Contrôle des animaux	13 000 \$	13 000 \$
Sous-total	609 450 \$	598 530 \$
TRAVAUX PUBLICS		
Administration	0 \$	150 520 \$
Voirie municipale	1 167 727 \$	1 375 150 \$
Horticulture	61 836 \$	64 870 \$
Enlèvement de la neige	661 918 \$	681 360 \$
Éclairage des rues	52 660 \$	49 020 \$
Circulation et stationnement	6 673 \$	6 620 \$
Autres - Transport collectif	59 532 \$	59 330 \$
Sous-total	2 010 346 \$	2 386 870 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	237 661 \$	273 860 \$
Réseaux d'égout et station d'épuration	132 385 \$	114 530 \$
Matières résiduelles	550 184 \$	520 760 \$
Plan vert et réseau de surveillance des lacs	7 246 \$	4 400 \$
Sous-total	927 476 \$	913 550 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	9 069 \$	6 010 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	513 289 \$	556 880 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	759 747 \$	828 800 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Administration	0 \$	110 700 \$
Activités récréatives	119 550 \$	63 820 \$
Salle Sainte-Véronique	19 225 \$	15 820 \$
Patinoires extérieures	31 992 \$	25 700 \$
Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)	430 217 \$	420 430 \$
Plage	29 822 \$	26 070 \$
Parcs et terrains de jeux	27 725 \$	23 100 \$
Camp de jour	96 096 \$	104 560 \$
Six Cantons	26 009 \$	23 160 \$
Maison de jeunes secteur Sainte-Véronique	89 677 \$	96 120 \$
Bibliothèques	222 811 \$	232 280 \$
Gare et son parc	11 377 \$	17 690 \$
Bloc de services	10 423 \$	8 080 \$
Organismes communautaires	43 684 \$	41 900 \$
Camping	274 733 \$	264 080 \$
Sous-total	1 433 341 \$	1 473 510 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	162 087 \$	197 340 \$
Autres frais	8 367 \$	10 440 \$
Sous-total	170 454 \$	207 780 \$
TOTAL DES CHARGES	7 997 563 \$	8 547 980 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (1)

	BUDGET 2017	BUDGET 2018
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	554 918 \$	653 410 \$
Affectations	(213 013) \$	(135 120) \$
Affectations fonds réservés	216 130 \$	174 500 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	3 117 \$	39 380 \$
TOTAL DES DÉPENSES	8 555 598 \$	9 240 770 \$

Que le sommaire du budget 2018 présenté ci-dessus, incluant celui de 2017, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

457/18-12-17

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2018, 2019 et 2020 par le maire, M. Denis Charette;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2018, 2019 et 2020, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Qu'un sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes*.

Que le document relié au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2018, 2019 et 2020 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

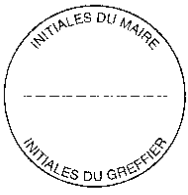
458/18-12-17

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 19 h 50.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (1)

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire